



C S A L

du

7 octobre 2025

La section CGTFIP43 ne peut commencer son propos liminaire sans évoquer le choix scandaleux (car il s'agit d'un choix) de la startup ALAN comme opérateur de la PSC obligatoire du ministère volet santé. Ce que la CGT défend c'est le mutualisme, à l'inverse de ce que défendent nos ministres.

La CGT n'a jamais caché qu'elle souhaitait un opérateur mutualiste ; c'est-à-dire appartenant à l'économie sociale et solidaire, non lucratif et dont la gouvernance est démocratique.

Nous voulons un opérateur solide et solidaire dont l'objectif est la couverture santé de ses membres, et non un opérateur dont l'objectif est de se faire du fric. Ces startups peuvent être déficitaires pendant des décennies, ce qui ne pose aucun problème alors que nos ministres exigent des hôpitaux, des crèches, des universités qu'elles soient rentables.

Des fonds spéculatifs pour garantir notre protection en matière de santé, c'est non !

Pour la CGT il s'agit d'un choix politique évident : le président Macron lui-même a, sur les réseaux sociaux félicité ALAN pour son développement, le président d'ALAN l'a publiquement remercié pour son soutien. Le ministre Lombard lui aussi a déclaré lors de son audition au sénat le 11 juin 2025 qu'il espérait qu'ALAN aura un développement international.

Pour la CGT, il s'agit donc bien d'un choix idéologique qui ne répond à aucune rationalité et évidemment nous le condamnons !

Nos ministres, et aussi la DGFIP, surévaluent constamment le numérique plutôt que l'humain et le présentiel ; nous le voyons depuis des années dans les services. Peu importe les dizaines de millions dépensées dans des logiciels défaillants, comme GMBI aux Finances publiques, qui plongent les utilisateurs et les usagers dans le chaos. C'est pour cela qu'une startup basée sur l'expérience numérique est mieux évaluée pour l'offre présentielle qu'une mutuelle dont on sait, depuis des années, qu'elle propose et assure une présence physique reconnue par les agents. C'est exactement l'argument que le ministère a servi quand la CGT lui a demandé comment un nouvel opérateur pouvait mieux maîtriser la sociologie du ministère que l'opérateur historique.

Au-delà de la question cruciale de notre protection sociale, d'autres réformes impactent directement l'organisation et l'efficacité de nos services. La DGFIP, dans

sa frénésie à restructurer partout et tout le temps, a décidé de supprimer les pôles de contrôle et d'expertise.

Les PCE jouent un rôle crucial entre les services de gestion et de contrôle. Dans un contexte d'industrialisation des tâches et de perte de sens dans l'exercice des missions, et malgré des centaines de suppressions d'emplois, les PCE restent des services attractifs, avec des missions diverses et complémentaires.

Pourtant, la DGFIP a décidé de les supprimer, à travers une note du 15/05/2025 qui consacre une nouvelle méthode de « dépeçage » de nos missions, plus pragmatique, et surtout plus insidieuse.

La Direction Générale s'inscrit dans une volonté de modification en profondeur des modalités et des structures du contrôle fiscal, matérialisée dans le COM, mais qui traduit une évolution plus globale du contrôle fiscal répondant à une conception ultra-libérale à l'oeuvre depuis une quinzaine d'année. Sous couvert de lutte contre la fraude la plus importante ou la plus spectaculaire, le contrôle fiscal au plus près du terrain disparaît.

L'émergence de la facturation électronique va impacter tant la gestion que le contrôle des professionnels. Le culte de l'intelligence artificielle, mais surtout la perspective de suppressions d'emplois massives, placent le « data-mining » au centre de notre fonctionnement.

Que dire du décret du 30 juillet 2025 visant à placer la DGFIP sous la coupe des préfets et qui élargit leurs compétences avec, entre autres, la gestion des implantations des services ouverts aux publics.

Mais sur cela pas un mot de la part de la Direction Générale.

Il est grand temps d'arrêter ces restructurations, réorganisation dont le seul objectif est de supprimer encore plus d'emplois aux dépens des agents et de la qualité du service public.